



## Commune d'Agneaux

COMPTE-RENDU de la séance  
du conseil municipal du **30 OCTOBRE 2014**

**Étaient présents :** Alain SÉVÊQUE, Élisabeth LEGRAND, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Gaëlle LOIT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés :** Jean-Marie BARRÉ (procuration à Alain SÉVÊQUE), Dany DAVID (procuration à Élisabeth LEGRAND), Evelyne MASSICOT (procuration à Thierry BILLORÉ), François HÉRY (procuration à Noëlle LECLERC-BUICHON), Éric LE BRUMAN (procuration à Daniel DEPINCÉ).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 24/10/2014

Date d'affichage : 31/10/2014

### QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

#### **2014/10/01 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Le recensement de la population va se dérouler du 15 Janvier au 14 Février 2015 sur la commune d'AGNEAUX. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et les décrets d'application des 5 et 23 juin 2003 fixent les nouvelles modalités d'organisation du recensement et les rôles respectifs des communes et de l'INSEE dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La commune prépare et réalise l'enquête de recensement et reçoit à ce titre *une dotation forfaitaire de recensement* versée par l'État basée sur la population et le nombre de logements. Cette contribution s'élèvera à 9.577€ et sera inscrite en recette au budget 2015 (pour mémoire la dotation forfaitaire versée pour le recensement 2010 était de 9.031€).

Une équipe de coordination communale a été mise en place pour préparer les opérations de recensement. En étroite collaboration avec le superviseur de l'INSEE, la commune est découpée en 10 secteurs (250 logements maximum par secteur soit environ 500 habitants) et à chaque secteur appelé *district* sera affecté un agent chargé d'effectuer l'enquête de recensement. Par délibération du 22 mai 2014, le maire a été autorisé à recruter les agents recenseurs devant opérer sur le terrain. Ils doivent être embauchés et rémunérés dans le respect de la réglementation applicable aux personnels de la fonction publique territoriale.

La dotation versée par l'État n'a pas de lien direct avec la rémunération versée par la Collectivité aux agents recenseurs, et l'INSEE ne formule plus de recommandations à ce titre. Il appartient désormais à la commune d'en assurer la pleine responsabilité.

Ainsi, pour réaliser les opérations du recensement 2015,

**L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :**

- d'établir la rémunération des agents recenseurs sur la base du taux horaire du smic et au nombre de questionnaires de recensement réalisés soit :

Séances de formation (2 demi-journées)	6 heures
Tournée de reconnaissance - repérage	15 heures
Forfait frais de déplacement nécessitant l'utilisation d'un véhicule personnel (D5 et D8)	Forfait 150€
Bulletin individuel collecté	1.30€
Feuille de logement collectée	1.00€

- et d'inscrire au budget communal 2015 :
  - ❖ en recette : la somme de 9.577,00€ correspondant à la Dotation Forfaitaire de Recensement (pour mémoire 9.031,00€ au recensement 2010)
  - ❖ en dépense : la somme de 16.130,00€ (pour mémoire 15.600,00€ au recensement 2010)

**2014/10/02 - RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE - DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

La commune d'Agneaux a décidé de proposer des activités aux élèves du groupe scolaire Marie RAVENEL pendant les Temps d'Accueil Périscolaire. Ces activités sont organisées par cycles correspondant aux 5 périodes scolaires : rentrée, Toussaint, Noël, vacances d'hiver, vacances de printemps, fin de l'année scolaire.

Dans ce cadre, des associations sportives et culturelles ont signé une convention avec la commune.

Par ailleurs, une personne a proposé d'animer des séances d'initiation à l'informatique.

Or, la commune peut confier à un vacataire des interventions sur les Temps d'Accueil Périscolaire pour la durée de l'année scolaire.

Cet agent assurera ses missions sans aucune subordination hiérarchique.

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**Considérant** la nécessité de recruter un agent vacataire pour encadrer et animer des séances d'activités dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaire.

**L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :**

- d'autoriser le maire à recruter un agent vacataire pour animer des séances d'activités dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaire, de manière discontinue dans le temps pour l'année scolaire ;
- de fixer le montant de la vacation horaire à 20 € ;
- d'inscrire la dépense au budget communal.

**2014/10/03 - DÉNOMINATION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT « LES COTEAUX DE LA VIRE »**

Il s'agit de dénommer les voies desservant le lotissement de 70 parcelles « les Coteaux de la Vire ».

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

**Considérant** les propositions de la commission d'urbanisme réunie en séance le 23 octobre 2014 ;

**L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :**

- de dénommer les futures voies du lotissement des Coteaux de la Vire :
- Rue de Tombelaine
- Rue de Tatihou
- Rue de Chausey
- Rue Saint-Marcouf
- Rue de l'île Pelée

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Gaëlle LOIT		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			